

Référence de l'annonce : **DAC-CDI-2018-04**



Poste ouvert aux personnes handicapées

## POSTE

<b>Poste</b>	Responsable de la formation des réservistes sanitaires
<b>Catégorie d'emploi</b>	Catégorie 1
<b>Emploi repère</b>	Chargé de projet et d'expertise scientifique en santé publique (f/h)
<b>Type de contrat</b>	CDI de droit public à temps plein Détachement fonction publique d'Etat, Territoriale ou Hospitalière possible.
<b>Rémunération</b>	Selon l'expérience et le niveau de formation par référence aux grilles indiciaires des agences sanitaires, en application du décret n° 2003-224 du 7 mars 2003, ou selon statut particulier si fonctionnaire.
<b>Prise de fonction</b>	Dès que possible
<b>Renseignements</b>	Sur le poste : Clara de Bort, Responsable de l'unité « Réserve sanitaire » – tél : 01 71 80 17 10 Ou Lionel Forest, adjoint à la Responsable de l'unité « Réserve sanitaire » – tél : 01 71 80 17 04 Sur le recrutement : Marie-Christine Morel, Chargée du recrutement et de la mobilité à la DRH – tél : 01 41 79 68 28

## LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

<b>Adresse</b>	Le siège de l'agence est situé à Saint-Maurice (94). Elle dispose également d'implantations régionales auprès des agences régionales de la santé. Localisation du poste : 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice Cedex
----------------	---

## PRESENTATION DE L'AGENCE

Santé publique France est l'agence nationale de santé publique française. Etablissement public de l'Etat sous tutelle du ministre chargé de la santé créé par l'ordonnance 2016-246 du 15 avril 2016, elle intervient au service de la santé des populations. Agence scientifique et d'expertise du champ sanitaire, elle a pour missions :

- 1° L'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations ;
- 2° La veille sur les risques sanitaires menaçant les populations ;
- 3° La promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé ;
- 4° Le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé ;
- 5° La préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires ;
- 6° Le lancement de l'alerte sanitaire.

L'agence est organisée autour de 10 directions scientifiques et transversales et de 6 directions assurant le support et le soutien à l'activité.

Son programme de travail, arrêté par son Conseil d'administration, s'articule autour de cinq axes prioritaires : les déterminants de santé, les populations, les pathologies, les interventions et les territoires, et les infrastructures.

## AFFECTATION

La Direction Alerte et Crise (DAC) est chargée des missions d'alerte et de réponse aux urgences sanitaires, aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et aux crises. Pour répondre à ses missions, la DAC dispose de 3 pôles métiers :

- l'établissement pharmaceutique, chargé des opérations d'achat, de fabrication, d'importation, d'exportation, d'exploitation, de stockage et de distribution des médicaments et produits de santé prévus par les plans nationaux de réponse aux menaces sanitaires graves. Il s'agit d'un établissement pharmaceutique soumis à autorisation d'ouverture par l'ANSM,
- la réserve sanitaire, chargée de contribuer au renforcement du système de santé pour répondre à des situations sanitaires exceptionnelles (SSE), susceptibles de mettre en tension l'offre de soins, en ayant recours à un vivier de professionnels de santé, salariés, sans emploi, retraités, étudiants, qui se sont préalablement portés volontaires pour servir en son sein. Elle constitue, à ce titre, un des éléments de réponse dont disposent les autorités en charge de la santé et s'inscrit dans le dispositif général de mobilisation des ressources sanitaires.
- l'unité de coordination « alerte et crise », chargée principalement de la coordination dans le cadre des SSE et des crises.

Au sein de cette direction, l'unité de coordination « alerte et crise » a la responsabilité de coordonner l'alerte et la réponse devant une situation sanitaire exceptionnelle (SSE) ou une crise sanitaire. En cas d'urgence sanitaire simple elle se tient informée.

Au titre de la coordination de l'alerte et de la réponse, elle informe autant que de besoin la direction générale de l'agence et le centre opérationnel du ministère (CORRUSS/DUS/DGS).

Elle a la responsabilité de mettre en œuvre les organisations fonctionnelles nécessaires (cellule d'anticipation, cellule d'alerte, cellule de crise) associant l'ensemble de l'agence à la gestion de ces SSE et crises.

Elle a la responsabilité de la préparation de la DAC à ces situations et pilote l'élaboration des doctrines, des processus, des outils et procédures, des formations et exercices.

## DESCRIPTION DU POSTE

*Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.*

**Missions** Sous l'autorité de la Responsable de l'unité « Réserve sanitaire » et de son adjoint, le Responsable formation assure le maintien en capacités opérationnelles des réservistes sanitaires à travers un plan de formation.

**Activités** Pour cela, en collaboration avec les autres membres de l'équipe de la Réserve sanitaire, il assure :

- L'élaboration d'un plan de formation, la construction d'outils de pilotage (critères, indicateurs, tableaux de bord), et la rédaction de procédures, protocoles, modes opératoires et consignes
- La mise en place, l'animation, le suivi et l'évaluation des actions de formation destinées aux réservistes
- La conception et la réalisation par des prestataires des outils et/ou méthodes spécifiques nécessaires à la formation notamment d'outils pédagogiques pour la plateforme de formation en e-learning : négociation des prestations, des contrats, pilotage des fournisseurs (prestations d'accompagnement, prestations pédagogiques et prestations logistiques), exploitation du système d'information
- Le pilotage et l'animation à distance une communauté de professionnels via la plateforme de formation de e-learning
- La gestion des programmes de développement professionnel continu
- L'adaptation des parcours de formation des réservistes sanitaires au contexte sanitaire
- L'animation du vivier de formateurs
- Le pilotage du budget alloué à la formation des réservistes sanitaires
- La promotion des actions de formation réalisées
- La veille dans son domaine d'activité
- La rédaction de cahiers des charges, de conventions

En cas d'urgence sanitaire, le responsable formation des réservistes pourra collaborer au lancement des opérations.

Il participe à la continuité de service en assurant des astreintes.

Il devra se rendre disponible pour des déplacements en régions voire à l'étranger.

Il pourra être sollicité pour des projets au sein de l'unité, de la direction voire de l'agence.

## PROFIL RECHERCHE

**Niveau** Bac +5 minimum

**Diplôme** Encadrement supérieur de professionnels de santé

Et Master en ingénierie de formation ou diplôme/expérience équivalente

**Expérience** Directeur d'institut de formation en soins infirmiers, ou d'école de sage-femme ou cadre supérieur de santé ou cadre supérieur sage-femme disposant d'une bonne connaissance des professions de santé, des parcours de formation et de l'ingénierie de formation.

Expérience dans la direction d'un organisme de formation initiale ou de formation continue, ou de gestion de diplôme universitaire, ou de gestion de parcours de formation en e-learning...

**Aptitudes et Compétences** Il est attendu pour ce poste :

- la connaissance des professions de santé
- des capacités de conception
- des capacités de pilotage
- des capacités d'animation de groupe
- des capacités rédactionnelles
- des capacités de négociation

## POUR POSTULER

Adresser les candidatures (lettre de motivation + cv) en indiquant la référence de l'annonce par courriel :

[recrut@santepubliquefrance.fr](mailto:recrut@santepubliquefrance.fr)